

Flash infos

Septembre 2020

La Municipalité vous souhaite une bonne lecture de ce flash infos dans lequel vous trouverez :

- Les comptes rendus des 2 derniers conseils municipaux
- Les informations données par les associations
- Les renseignements pratiques

Conseil Municipal du 17 Juillet 2020

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Conditions exceptionnelles de déroulement de la séance : Dans le cadre de l'épidémie du Covid 19, la réunion s'est tenue à huis clos à l'Espace Galerne (rue des Sports)

1 – Commissions et délégations à l'Agglomération du Choletais

Afin de représenter la Commune de La Romagne au sein de l'Agglomération du Choletais, le conseil municipal désigne à l'unanimité les membres suivants pour siéger aux différentes commissions intercommunales :

I – Administration générale – Finances – Ressources Humaines : Laurent GAUDRY

II – Développement économique – Agriculture : Clément SAMSON

III – Solidarité et Proximité : Marie-Pierre BOURGET

IV – Culture : Josette GUITTON

V – Aménagement de l'espace : Freddy BROCHARD

VI – Environnement : Cyrille FONTENEAU-ROGER

VII – Bâtiments – Voiries – Grands Projets – Mobilité : Franck CHARRIER

Le conseil municipal désigne également à l'unanimité Cyrille FONTENEAU-ROGER pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte ouvert EPTB Sèvre Nantaise.

2 – Installation classée GAEC de la Rouillère

Madame le Maire rappelle que le GAEC de la Rouillère a déposé une demande auprès de la Préfecture afin d'être autorisé à exploiter un élevage de 40.000 volailles de chair sur le lieu-dit « La Rouillère » à Roussay, commune déléguée de Sèvremoine.

Une consultation du public est lancée du mercredi 1^{er} juillet 2020 à 8 h 30 au jeudi 30 juillet.

Le dossier est consultable sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire, www.maine-et-loire.gouv.fr. Le public peut prendre également connaissance du dossier à la mairie de SEVREMOINE du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h.

Le dossier d'installation classée déposée par le GAEC de la Rouillère a deux objectifs :

- la construction d'un bâtiment pouvant accueillir 40.000 poulets de chair par lot. Le bâtiment aurait une superficie de 1.800 m² sur le lieu-dit « La Rouillère » à Roussay
- la régularisation du précédent dossier d'installation classée afin de porter le nombre de vaches allaitantes à 160 au lieu des 130 précédemment autorisées.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

3 – Indemnité de gardiennage de l'église

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 23 juin dernier, a décidé de verser une indemnité de gardiennage de l'église à Mr Jean-Pierre RETAILLEAU.

Or, celui-ci, n'est qu'un intermédiaire, le montant de l'indemnité ne lui est pas destiné. Il reverse intégralement le montant de l'indemnité à la paroisse. Il demande donc, afin d'éviter toute ambiguïté, à ce que l'indemnité soit versée directement à la Paroisse.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser l'indemnité de gardiennage de l'église à la Paroisse Saint Romain.

4 – Questions et Informations diverses

a/ Désignation d'un élu référent sécurité routière

Le Préfet de Maine-et-Loire demande au conseil municipal de désigner un référent sécurité routière. Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Josette GUITTON comme référent sécurité routière.

b/ DIA 59 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une maison, située 59 rue Nationale, cadastrée AA 363, d'une superficie totale de 236 m². Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

c/ DIA 31 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une maison, située 31 rue Nationale, cadastrée AA 344, d'une superficie totale de 321 m². Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

d/ Information DETR

Dans le cadre des travaux de déconstruction de l'ex-usine Cléon, un dossier de demande de subvention avait été déposé auprès des services préfectoraux. Le Préfet de Maine-et-Loire vient de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 64.848 euros au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Le montant total de l'acquisition du bâtiment et des travaux (déconstruction et réalisation d'un parking) s'élève à 185.280 euros.

e/ Dégradations dans le parc de la mairie

Le CSI a installé le lundi 13 juillet des jeux éphémères fabriqués par des bénévoles.

Dès le lundi après-midi, un jeune (qui a été identifié) a détruit volontairement certains jeux.

Le jeune, un des parents et les animateurs du CSI se sont rencontrés en présence de Madame le Maire.

Le jeune s'est vu contraindre de remettre en état ce qu'il avait cassé.

Apparemment d'autres dégradations ont été causées également le mardi.

Conseil Municipal du 28 Août 2020

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Conditions exceptionnelles de déroulement de la séance : Dans le cadre de l'épidémie du Covid 19, la réunion s'est tenue à huis clos à l'Espace Galerne (rue des Sports)

1 – Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 3 » - Convention avec le SIEML

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement, la commune doit signer une convention avec le SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire) afin de leur confier :

- La réalisation d'un réseau électrique de distribution d'électricité
- La réalisation du génie civil de télécommunications et d'un réseau d'éclairage public

Le coût total des travaux s'élève à 185.746,53 € TTC.

Le coût à la charge de la commune s'établit comme suit :

. réseau de distribution publique d'électricité : 66.551,39 €

. réseau d'éclairage public et génie civil télécommunications : 82.222,15 €

soit un total de 148.773,53 euros TTC.

Le SIEMML s'engage à réaliser l'ensemble des travaux dans l'enveloppe budgétaire ainsi fixée. Il prend en charge une partie des travaux (36.972,99 euros).

Cette estimation comprend une plus-value de 9.500 € pour terrain rocheux à 60 €/m³.

Cette somme sera réajustée après constat effectué lors du déroulement du chantier.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la présente convention.

2 – Convention avec l'AdC – Interventions en Milieu Scolaire

Madame Sergine Breteau présente ladite convention.

Il s'agit comme chaque année d'une convention passée entre la Commune de La Romagne et l'Agglomération du Choletais ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement des interventions en milieu scolaire à l'école privée L'Arc en Ciel pour l'année 2020/2021.

Ainsi le Conservatoire du Choletais intervient auprès des élèves de l'école L'Arc-en-Ciel à hauteur d'une heure hebdomadaire pour leur faire découvrir la musique.

Le coût, facturé à la commune, est de 55 € sur la base de 33 semaines par an, soit un total de 1.815 € pour l'année scolaire 2020-2021. A ce coût s'ajoute les frais de déplacement de l'intervenant (environ 265 euros).

Chaque année, l'école définit un thème et la découverte musicale se réalise autour de ce thème.

A la fin de l'année, un spectacle a lieu.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la présente convention.

3- Indemnités des élus

Madame le Maire a décidé, par arrêté en date du 12 juin 2020, de désigner trois conseillers municipaux délégués, à savoir :

- Madame Dany SICARD
- Monsieur Guillaume BRIN
- Monsieur Clément SAMSON

Les 5 adjoints en poste perçoivent depuis le début de leur mandat des indemnités. Afin de compenser financièrement le travail fourni par les 3 conseillers municipaux délégués, Madame le Maire propose, en accord avec les élus concernés, que l'enveloppe budgétaire allouée aux indemnités des adjoints soit répartie entre les 5 adjoints et les 3 conseillers municipaux délégués. Ainsi, le montant total des indemnités serait inchangé.

A compter du 1^{er} septembre,

- chaque adjoint percevrait 603,55 € nets mensuels
- chaque conseiller municipal délégué percevrait 103,96 € nets mensuels.

Ces montants subiraient automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 – Questions et Informations diverses

a/ Marabout

Madame le Maire informe le conseil qu'un bénévole des Restos du Cœur, demande si la commune pourrait vendre son marabout.

Le marabout n'est plus aux normes, et n'est pas en parfait état. Ainsi la commune ne le loue plus depuis plusieurs années. Les Restos du Cœur, face à la crise du COVID, ne peuvent plus accueillir leurs bénéficiaires à l'intérieur de leur local. Ils souhaitent donc installer un marabout afin de permettre aux bénéficiaires d'attendre à l'extérieur, tout en étant à l'abri.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre ce marabout pour l'euro symbolique.

b/ DIA 2 impasse Schubert

Il s'agit de la vente d'une maison située 2 impasse Schubert, cadastrée AD 200 d'une superficie totale de 714 m². Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

c/ DIA 26 bis rue de la Mairie

Il s'agit de la vente d'une maison située 26 bis rue de la Mairie ainsi que plusieurs terrains, cadastrés AA 449, 450, 102, 448 et 449 d'une superficie totale de 1042 m². Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

d/ DIA 35 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une maison située 35 rue Nationale, cadastrée AA 346 d'une superficie de 373 m². Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

e/ DIA 38 rue de la Mairie

Il s'agit de la vente d'un garage situé 38 rue de la Mairie, cadastré AA 86 d'une superficie de 52 m². Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

f/ Ouverture des salles face au COVID

Madame le Maire rappelle au conseil l'ensemble des interdictions préfectorales ou nationales.

Elle propose que l'Espace Galerne ainsi que les autres bâtiments communaux restent fermés pour les locations privées jusqu'à nouvel ordre. Il n'y aura pas de repas des aînés.

Pour les assemblées générales d'associations, elles pourront avoir lieu dans les 2/3 avant de la salle municipale, qui restera en configuration « assemblée générale ». Il faudra inciter les associations à faire leur assemblée générale jusqu'au 15 novembre.

Pour les réunions des associations, elles pourront avoir lieu dans la salle n° 1 de la mairie (à l'étage) avec un maximum de 10 personnes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.

g/ Parking Bel-Air

Madame le Maire informe que la déconstruction de l'ancienne usine Cléon a été réalisée ainsi que l'empierrement du parking. Il doit rester en l'état durant 2 mois avant de réaliser le revêtement. Le Département vient d'informer la commune qu'une subvention au titre des amendes de police était attribuée. Celle-ci s'élève à 10.967 euros.

Madame le Maire rappelle le coût de ces travaux :

	Dépenses	Recettes
Acquisition du bâtiment	94.000,00	
Déconstruction	94.884,00	
Empierrement et nivelage	14.652,00	
Supplément (déconstruction poulailler et enlèvement terre végétale)	1.980,00	
Huissier	324,09	
Diagnostic amiante	1.840,00	
DETR		64.848,00
Subvention « Amendes de Police »		10.967,00
TOTAL	207.680,09	75.815,00
Reste à charge communal	131.865,09	

**DISPOSITIONS PRISES SELON LES DIRECTIVES SANITAIRES
POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19
CONCERNANT LES SALLES DE LA ROMAGNE ET CE JUSQU'À NOUVEL ORDRE**

- L'ensemble des salles communales (Espace Galerne, Bel-Air, salle municipale, ...) restent fermées aux particuliers.
- Des réunions d'associations sont possibles avec un maximum de 10 personnes dans la salle n°1 de la mairie.
- Les assemblées générales des associations peuvent se dérouler dans les 2/3 avant de la salle municipale qui sera laissée en configuration « Assemblée Générale » avec un maximum de 40 personnes.
- Le matériel communal ne peut plus être loué.
- Pour le sport : un protocole a été établi et envoyé à chaque association

Manifestations annulées

- 11 octobre : Repas des Aînés
- 25 octobre : Randonnée Surprise – Les Marcheurs Romagnons
- 28 octobre : Pot au Feu – Le Club du Temps Libre

Matinées Récréatives

Les matinées récréatives ont lieu tous les mardis et jeudis de 9h15 à 11 h à l'accueil périscolaire et les mercredis de 9h30 à 12 h dans les locaux de la halte garderie (sauf vacances scolaires).

Planning des activités :

Septembre 2020 :

Mardi 15 : bricolage de rentrée
Mardi 22 : qu'y a-t-il dans ma malle ?
 Jeudi 24 : jeux en extérieur
 Mardi 29 : anniversaires septembre.

Octobre 2020 :

Jeudi 1^{er} : pâte à modeler
Mardi 06 : Ainsi font font.....
 Jeudi 08 : bricolage Halloween
 Lundi 12 : sport
 Mardi 13 : soirée des Ass. Mat
 Jeudi 15 : anniversaires d'octobre



Les jours soulignés correspondent aux jours où l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles est présente aux matinées.

Collecte de Déchets D3E : 21 novembre 2020

L'A.D.C. met en place, en partenariat avec Emmaüs, un service de proximité pour collecter les déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) tels que : gazinières, fours, réfrigérateurs, congélateurs, télévisions, jouets, petits électroménagers, etc...

**Samedi 21 novembre 2020 de 9 h 30 à 11 h 30
à côté de l'ancienne déchetterie, rue des Forges**



Pour tout renseignement vous pouvez contacter le service Gestion des Déchets de l'A.D.C.
 au : 0 800 97 49 49 (n° vert gratuit)

Football E.S.R.R.

Equipe loisir 2020/2021 :

Un groupe de 23 joueurs s'est formé pour créer une équipe loisir cette saison. Sportivité, convivialité et fair-play seront au rendez-vous le vendredi soir à 20h.

Si vous êtes intéressés pour compléter l'effectif, n'hésitez pas !

Section féminine 2020/2021 :

Avec le club voisin du Longeron Torfou, plusieurs équipes féminines jeunes se sont formées cette saison. Si votre fille est intéressée pour compléter les équipes, n'hésitez pas !

Pour toutes les autres catégories, il est toujours possible de prendre une licence.

Portes Ouvertes entraînements : contact Antoine Leroux : 06.89.95.62.83

- **Pour les Garçons : les mercredis 16 et 23 septembre 2020 à La Romagne**
 - U6 / U7 / U8 / U9 (nés en 2015, 2014, 2013, et 2012) de 14h00 à 15h15
 - U10 / U11 (nés en 2011 et 2010) de 15h30 à 17h00
 - U12 / U13 (nés en 2009 et 2008) de 17h15 à 18h30
- **Pour les Filles : les lundis 14 et 21 septembre 2020 à Roussay**
 - Toutes catégories de 17h55 à 18h45



Renseignements : contactesrr@gmail.com Site internet : <https://www.esrr.fr/>

Bal du Foot
Le samedi 20 mars 2021
à l'Espace Galerne
(sous réserve des conditions sanitaires)

Location de garage

A louer :

- garage de 22.50 m² situé sur le parking de la résidence Verte Vallée.
- garage de 16 m² situé chemin de Gadouard.

Pour tous renseignements, contactez la Mairie au : 02.41.70.32.50

ou par mail : mairie-laromagne49@wanadoo.fr



Nouveau service



L'Atelier D'Arty

Cours particuliers de dessins

Enfants à partir de 11ans / Adultes / Débutants / Confirmés

☎ : 06.16.33.02.04 ou 💻 : latelierdarty@gmail.com

✉ : 10, rue des Eglantiers – La Romagne

Centre Socioculturel OCSIGÈNE

Le centre Socioculturel Ocsigène recherche des bénévoles pour fabriquer des masques pour ses activités.



Cela vous intéresse ? Deux rencontres sont prévues :

- **Vendredi 25 septembre**
 - **Samedi 26 septembre**
- au Centre socioculturel de 9h00 à 12h00**



Les bénévoles devront apporter leur machine et ciseaux. Les tissus, fils et élastiques seront fournis.
Merci de vous inscrire pour ces rencontres au : 02.41.56.26.10

Stop aux nuisances sonores

Les travaux d'extérieur peuvent être bruyants.

Rappelons donc que tous les appareils entraînant des nuisances sonores (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, etc.) doivent être utilisés uniquement :

- de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h, le dimanche et les jours fériés

Entre 22h et 7h (entre le coucher et le lever du soleil), on peut parler de **tapage nocturne** à propos des « auteurs ou complices de bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ». Le plus souvent, le tapage nocturne est causé par de la musique forte et persistante, des cris, des éclats de voix, des talons, des animaux domestiques, des bruits de machines (perceuse, aspirateur) ; dans ce cas composer le 17.

ADMR Les 3 Chênes



L'association ADMR Les 3 Chênes est à la recherche de personnel.

Elle propose 3 C.D.I :

- Postes aide à domicile qualifié(e) / auxiliaire de vie
- 28h/semaine jusqu'au temps plein



Domaine d'intervention sur les communes de : La Séguinière, Saint Christophe du Bois, La Romagne et Saint Léger sous Cholet.

Les candidatures sont à envoyer par mail à : recrutement@fed49.admr.org

Attention : Chiens errants

L'attention des propriétaires de chiens est une nouvelle fois attirée sur les nuisances et les dangers dont leurs animaux peuvent être à l'origine :

- Poubelles renversées,
- Accidents,
- Risques de morsures,
- Menaces pour les enfants,
- Souillures des trottoirs.



La Mairie informe

■ Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au samedi	9 h à 12 h 30
--------------------	---------------

■ Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif

De façon générale, pour les semaines incluant des jours fériés, l'organisation des tournées est décalée de 24 heures.



	Collecte des déchets
Bourg et Ecart	les jeudis, semaines paires : ordures ménagères les jeudis, semaines impaires : emballages ménagers

■ Collecte des Textiles, Linges et Chaussures :

En raison d'une contrainte technique concernant l'entreprise « Le Relais » durant la période estivale, celle-ci n'est pas en mesure d'assurer temporairement la collecte des colonnes textiles à la hauteur des dons des habitants de l'Agglomération du Choletais.

Le service Gestion des Déchets de l'Agglomération du Choletais vous demande donc de conserver un peu plus longtemps chez vous vos vêtements à donner, plutôt que de les abandonner sur le trottoir devant la colonne si cette dernière est pleine.

Le retour à la normale devrait intervenir courant septembre.

Nous vous rappelons également que les textiles, linges et chaussures (à donner, ou à jeter) sont à déposer dans les colonnes dans des sacs fermés.

■ Permanences :



⇒ **Infirmière de garde :**

Mme Sophie GAUTIER La Romagne ☎ : 02.41.58.61.71

Pour tous les soins semaine et week-end, merci de contacter le numéro ci-dessus.

■ Passeports Biométriques et Carte Nationale d'Identité :



Depuis le 1^{er} mars 2017, les demandes de délivrance de cartes nationales d'identité se font selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, et dématérialisée.

Les usagers peuvent donc effectuer leur demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales

(ex : Cholet, Beaupréau, Mortagne sur Sèvre, et Saint André de la Marche sur www.sevremointe.fr rubrique « vos démarches »).

4 étapes pour effectuer une demande :

- Je fais une pré-demande en ligne sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué
- Je m'adresse à l'une des Mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes
- Je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la même Mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la Mairie où j'ai déposé ma demande